

2026/0046

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le **18 MAI 2026**

ID : 059-215900358-20260518-20260518_D0044-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le quinze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
QUETIER.BERTEAUX.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CHATELAIN.CAFFIAU.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST à Mme MERCIER.

Mme DUQUESNE à M. MANGHOLZ.

M. WERY à M. QUETIER.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

Absent excusé : M. TENDERO.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : Emprise foncière et détermination du coût du mètre carré pour accueil de l'unité de gendarmerie à la zone du Fort.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée D 1 431 de la zone du Fort, qui est actuellement une pâture, devait faire partie du projet initial des lotissements de la zone du Fort.

Cette parcelle intéresse la gendarmerie qui souhaite l'acquérir pour aménager 34 logements de la caserne d'une emprise foncière totale d'environ 7 950 m² au prix de 40 euros/m² soit un montant total de 318 000,00 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette emprise foncière par la gendarmerie au prix de 40 euros/ m².

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'emprise foncière d'une superficie d'environ 7 950 m² au prix de 40 euros/m² de la parcelle D 1 431.

Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,

18 MAI 2026

